



1789 Les grands faits (I)

Louis XVI avait convoqué les Etats Généraux pour faire accepter par ses sujets de nouveaux impôts. Mais, à l'exception des privilégiés, le peuple de France espérait obtenir plus de liberté, l'égalité devant la justice et l'impôt. Il avait confiance en la bonté du roi.



1. les Etats Généraux se transforment en Assemblée Nationale Constituante.

• Le 5 mai 1789, les 1 200 représentants de la nation, élus par Et se réunirent à Versailles.

Le Tiers-Etat, beaucoup plus nombreux, avait autant de députés que les deux autres ordres réunis. Mais comment, voterait-on? Par ordre ou par tête? Les députés se réuniraient-ils ensemble, ou séparément? Si le vote avait lieu par ordre, les privilégiés (2 voix contre 1) étaient sûrs de l'emporter. S'il avait lieu par tête, le Tiers-Etat, aidé par les membres du bas-clergé, ferait pencher la balance de son côté. Or, les privilégiés, soutenus par le roi, demandèrent que chaque ordre se réunisse dans une salle particulière et vote à part.

• Le 17 juin, après un mois de discussions, les députés du Tiers se proclamèrent

En face du pouvoir du roi, ils dressèrent la volonté du peuple.

- Le 20 juin, leur salle ayant été fermée, ils se réunirent et prêtèrent serment, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France.

- Le 23 juin, Louis XVI rassembla tous les députés, pour leur interdire de discuter en commun, puis il leur ordonna de se séparer. Le Tiers-Etat refusa de sortir. A l'envoyé du roi, Mirabeau déclara : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Quelques jours après, Louis XVI céda et invita les trois ordres à former une seule Assemblée.

- Le 27 juin, les Etats Généraux se déclarèrent Assemblée Nationale Constituante.

Il n'y avait plus d'ordres séparés. Il y avait une Assemblée qui, au nom de tous les Français, allait organiser une France nouvelle.



1789 Les grands faits (I)



1. les Etats Généraux se transforment en Assemblée Nationale Constituante.

• Le 5 mai 1789, les 1 200 représentants de la nation, élus par la Noblesse, le Clergé..... Et le Tiers-Etat....., se réunirent à Versailles.

Le Tiers-Etat, beaucoup plus nombreux, avait autant de députés que les deux autres ordres réunis. Mais comment, voterait-on? Par ordre ou par tête? Les députés se réuniraient-ils ensemble, ou séparément? Si le vote avait lieu par ordre, les privilégiés (2 voix contre 1) étaient sûrs de l'emporter. S'il avait lieu par tête, le Tiers-Etat, aidé par les membres du bas-clergé, ferait pencher la balance de son côté. Or, les privilégiés, soutenus par le roi, demandèrent **que chaque ordre se réunisse dans une salle particulière et vote à part**.

• Le 17 juin, après un mois de discussions, les députés du Tiers se proclamèrent Assemblée Nationale.....

En face du pouvoir du roi, ils dressèrent la volonté du peuple.

• Le 20 juin, leur salle ayant été fermée, ils se réunirent et prêtèrent **serment**, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une **Constitution** à la France.

• Le 23 juin, Louis XVI rassembla tous les députés, pour leur interdire de discuter en commun, puis il leur ordonna de se séparer. Le Tiers-Etat refusa de sortir. A l'envoyé du roi, **Mirabeau** déclara : « *Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.* »

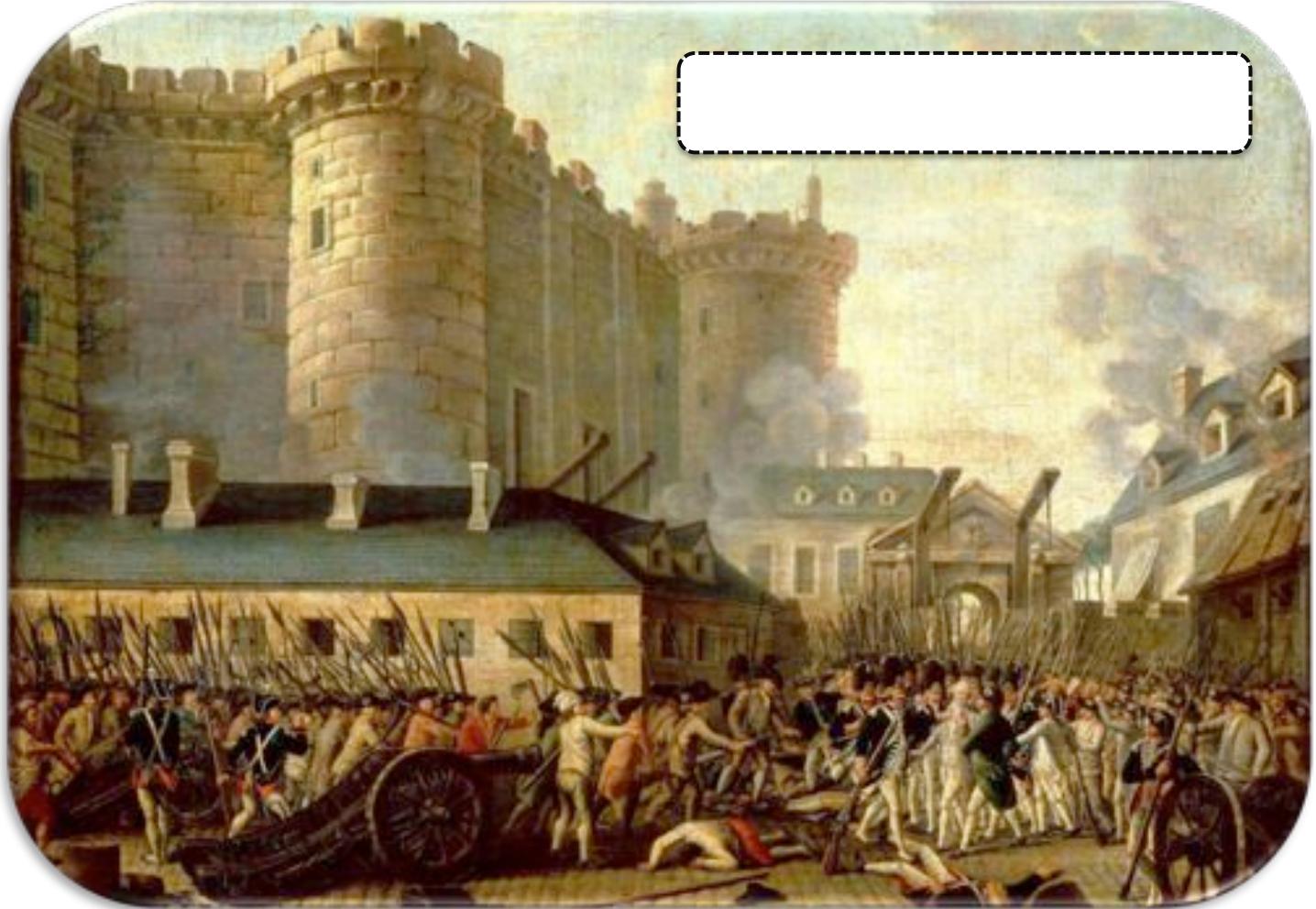
Quelques jours après, Louis XVI céda et invita les trois ordres à former une seule Assemblée.

• Le 27 juin, les Etats Généraux se déclarèrent Assemblée Nationale Constituante.

Il n'y avait plus d'ordres séparés. Il y avait une **Assemblée qui, au nom de tous les Français, allait organiser une France nouvelle**.



1789 Les grands faits (2)



2. La Révolution violente.

Louis XVI qui s'était incliné à contrecœur **fit venir des régiments à Versailles**, dans l'espoir d'obliger l'Assemblée à lui obéir. Le peuple prit peur et, dirigé par la bourgeoisie parisienne, s'organisa pour se défendre.

• , la **Bastille** fut prise par les habitants de Paris, aidés par la **Garde française** qui était une partie de la Garde royale. La vieille forteresse, où le roi faisait enfermer ceux qui lui déplaissaient, représentait l'absolutisme royal. Une fut formée pour protéger l'Assemblée. Le roi s'inclina encore une fois. Il annonça le renvoi des troupes, accepta là cocarde tricolore (bleu et rouge, couleurs de Paris unies au blanc de la royauté).

• En beaucoup d'endroits, les paysans pillèrent les châteaux. Pour mettre fin à leur colère, des députés proposèrent la

Pendant la **nuit du 4 août**, l'Assemblée vota, dans l'enthousiasme, **l'abolition** de presque tout ce qui marquait **des inégalités** entre les Français : *plus de droits de chasse et de colombier, plus d'impôts (banalités, péages...) à payer aux seigneurs, plus de corvées, de dîmes.*

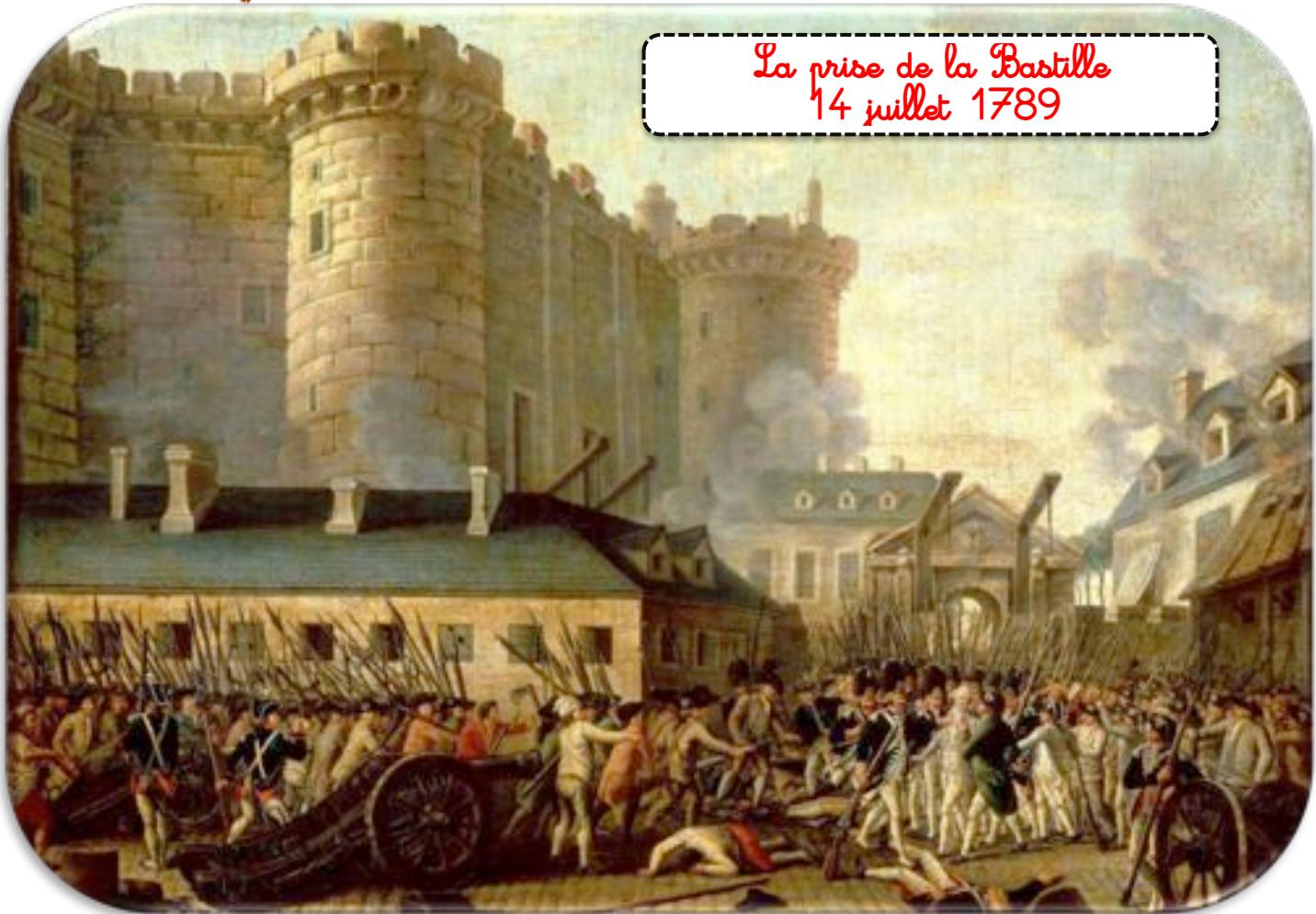
• **Les 5 et 6 octobre**, les Parisiens des faubourgs, suivis de la Garde Nationale, **marchèrent sur Versailles**, forcèrent les grilles du château, **ramenèrent à Paris la famille royale** qui s'installa au palais des Tuileries, abandonné depuis Louis XIV. Désormais, le roi et l'Assemblée étaient sous la surveillance du peuple.

En cinq mois, l'Ancien Régime était mort : plus de roi absolu, plus de priviléges.



1789 Les grands faits (2)

La prise de la Bastille
14 juillet 1789



2. La Révolution violente.

Louis XVI qui s'était incliné à contrecœur **fit venir des régiments à Versailles**, dans l'espoir d'obliger l'Assemblée à lui obéir. Le peuple prit peur et, dirigé par la bourgeoisie parisienne, s'organisa pour se défendre.

- **Le 14 juillet**, la Bastille fut prise par les habitants de Paris, aidés par la **Garde française** qui était une partie de la Garde royale. La vieille forteresse, où le roi faisait enfermer ceux qui lui déplaissaient, représentait l'absolutisme royal. Une**Garde Nationale**..... fut formée pour protéger l'Assemblée. Le roi s'inclina encore une fois. Il annonça le renvoi des troupes, accepta là cocarde tricolore (bleu et rouge, couleurs de Paris unies au blanc de la royauté).

• En beaucoup d'endroits, les paysans pillèrent les châteaux. Pour mettre fin à leur colère, des députés proposèrent la**suppression des priviléges**.....

Pendant la **nuit du 4 août**, l'Assemblée vota, dans l'enthousiasme, **l'abolition** de presque tout ce qui marquait **des inégalités** entre les Français : *plus de droits de chasse et de colombier, plus d'impôts (banalités, péages...) à payer aux seigneurs, plus de corvées, de dîmes.*

• **Les 5 et 6 octobre**, les Parisiens des faubourgs, suivis de la Garde Nationale, **marchèrent sur Versailles**, forcèrent les grilles du château, **ramenèrent à Paris la famille royale** qui s'installa au palais des Tuilleries, abandonné depuis Louis XIV. Désormais, le roi et l'Assemblée étaient sous la surveillance du peuple.

En cinq mois, l'Ancien Régime était mort : plus de roi absolu, plus de priviléges.



La Chute de la Royauté (I)



1. L'Assemblée Nationale Constituante crée une France nouvelle.

1) Elle proclama les droits qui doivent être ceux de tous les hommes, dans un pays libre : la «.....».

2) Elle donna à la France sa (1791).

Désormais, les lois étaient faites, les impôts fixés et contrôlés par une Assemblée :

Ses membres étaient élus par **les citoyens payant un impôt** : les pauvres n'avaient pas le droit de vote. Le roi faisait exécuter les lois. Il avait le **droit de veto** : il pouvait s'opposer à l'application d'une loi nouvelle, pendant quatre ans.

La France n'avait plus de maître absolu ; elle était gouvernée par ses représentants.

2) Elle créa une administration nouvelle.

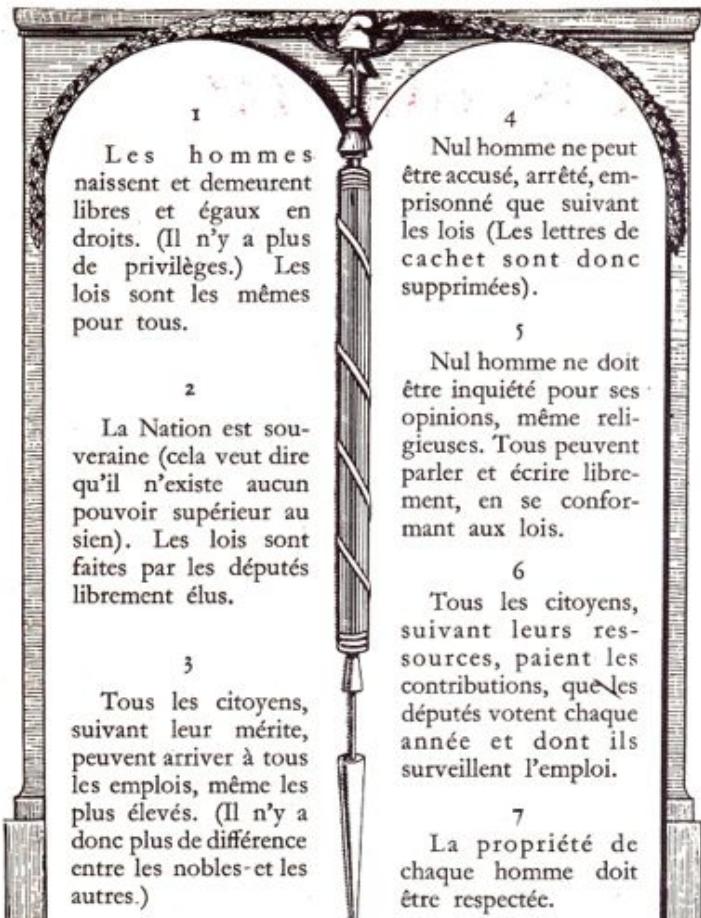
- Plus de provinces ; le territoire était divisé en , tirant leur nom de la situation, du relief, des cours d'eau. Le département était partagé en districts ou arrondissements, ceux-ci en cantons, les cantons en communes.

- La justice était Des tribunaux appliquaient partout les mêmes lois. Ce n'était plus le juge qui décidait si un accusé était innocent ou coupable, mais le , formé de quelques citoyens tirés au sort.

• Les impôts appelés *contributions* étaient payés par tous les Français. Pour supprimer la dette, l'Assemblée décida de vendre, comme les **biens du clergé**. Elle créa un papier-monnaie, auxquels ces biens servaient de garantie.

• La Constitution s'occupa aussi de la religion. L'évêché avait pour limite le département. Les évêques et les curés, élus par les citoyens ayant le droit de vote, devaient prêter serment de fidélité aux articles de la Constitution qui traitaient de la religion. Sur l'ordre du Pape, beaucoup refusèrent ce sont les prêtres insermentés ou réfractaires.

Ainsi, l'Assemblée Nationale Constituante avait détruit l'Ancien Régime.





La Chute de la Royauté (I)



1. L'Assemblée Nationale Constituante crée une France nouvelle.

1) Elle proclama les droits qui doivent être ceux de tous les hommes, dans un pays libre : la « *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* ».

2) Elle donna à la France sa *première Constitution* (1791).

Désormais, les lois étaient faites, les impôts fixés et contrôlés par une Assemblée : *l'Assemblée Législative*.

Ses membres étaient élus par **les citoyens payant un impôt** : les pauvres n'avaient pas le droit de vote. Le roi faisait exécuter les lois. Il avait le **droit de veto** : il pouvait s'opposer à l'application d'une loi nouvelle, pendant quatre ans.

La France n'avait plus de maître absolu ; elle était gouvernée par ses représentants.

2) Elle créa une administration nouvelle.

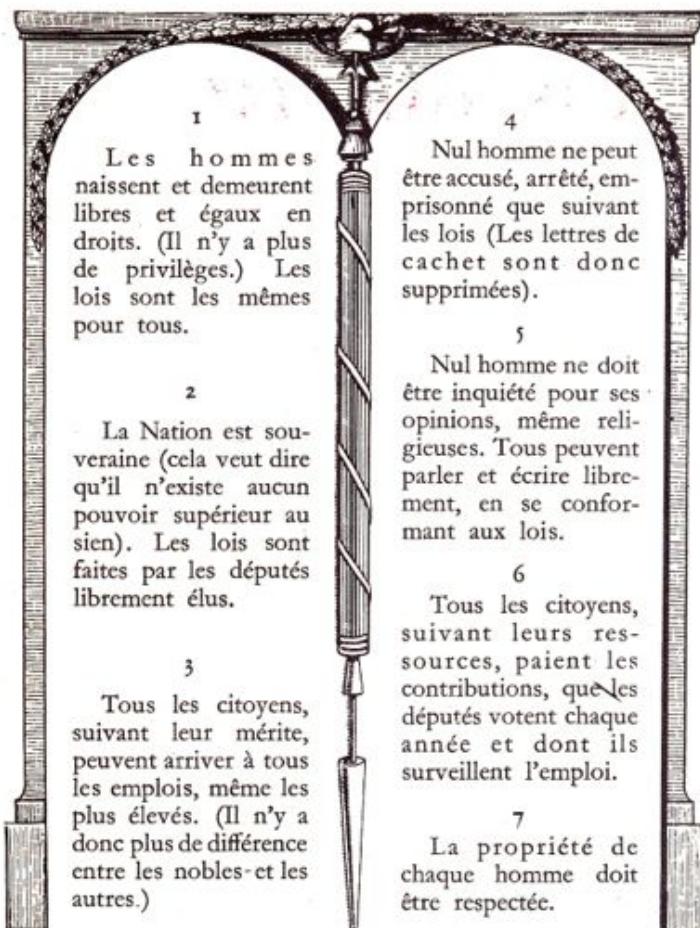
- Plus de provinces ; le territoire était divisé en **départements**, tirant leur nom de la situation, du relief, des cours d'eau. Le département était partagé en districts ou arrondissements, ceux-ci en cantons, les cantons en communes.

- La justice était **gratuite**. Des tribunaux appliquaient partout les mêmes lois. Ce n'était plus le juge qui décidait si un accusé était innocent ou coupable, mais le **jury**, formé de quelques citoyens tirés au sort.

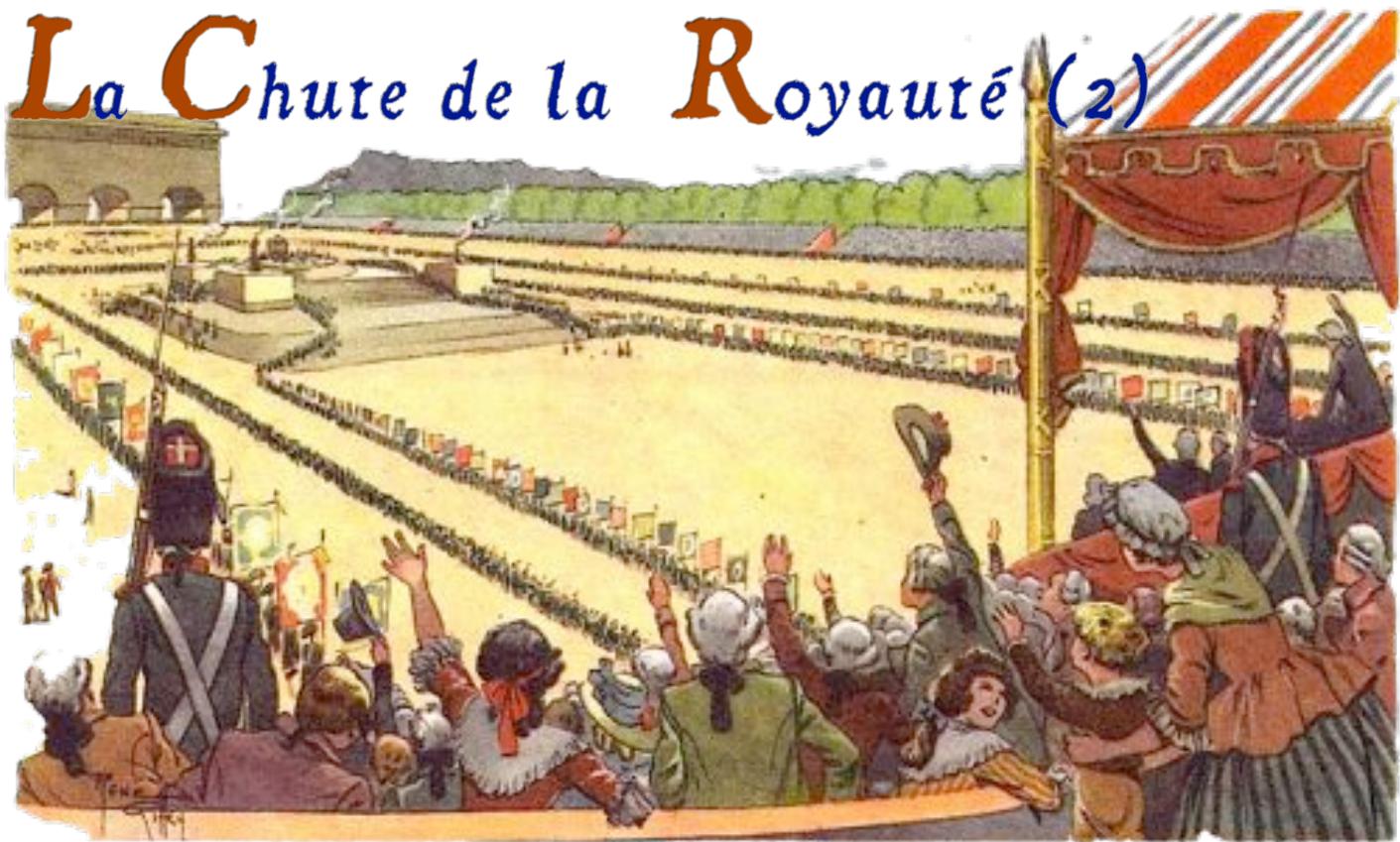
• Les **impôts** appelés *contributions* étaient payés par tous les Français. Pour supprimer la dette, l'Assemblée décida de vendre, comme *bien national*..... les **biens du clergé**. Elle créa un papier-monnaie, *les assignats*..... auxquels ces biens servaient de garantie.

• La Constitution s'occupa aussi de la **religion**. L'évêché avait pour limite le département. Les évêques et les curés, élus par les citoyens ayant le droit de vote, devaient prêter serment de fidélité aux articles de la Constitution qui traitaient de la religion. Sur l'ordre du Pape, beaucoup refusèrent ce sont les prêtres insermentés ou réfractaires.

Ainsi, l'Assemblée Nationale Constituante avait détruit l'Ancien Régime.

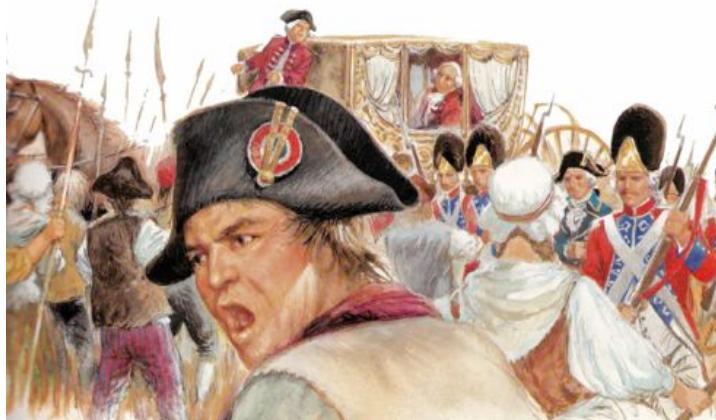


Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen



2. La lutte contre les ennemis de la Révolution.

• **Le 14 juillet 1790**, réunit à Paris les représentants de toute la France. Ce fut la fête de l'**union nationale** et de la **fraternité**. Louis XVI jura d'être fidèle à la Constitution. Cependant, il ne se résignait pas à ne plus être maître absolu. Les nobles, de leur côté, regrettaiient leurs priviléges; beaucoup avaient fui à l'étranger. Ces émigrés encourageaient le roi à venir les rejoindre.



• **Le 20 juin 1791**, Louis XVI partit pour Metz, avec sa famille. Reconnu à et arrêté, il fut ramené à Paris. Certains pensèrent déjà à la République.

• **L'Assemblée Législative (1791-1792)** ne réussit pas à travailler en accord avec Louis XVI qui refusait d'approuver les décrets votés le 4 août et les mesures prises à l'égard du clergé. L'Assemblée eut aussi à faire face au danger extérieur. Les souverains absolus redoutaient pour leurs pays l'exemple de la Révolution française. Louis XVI, de son côté, voulait la guerre, car **il espérait la défaite de la France**.

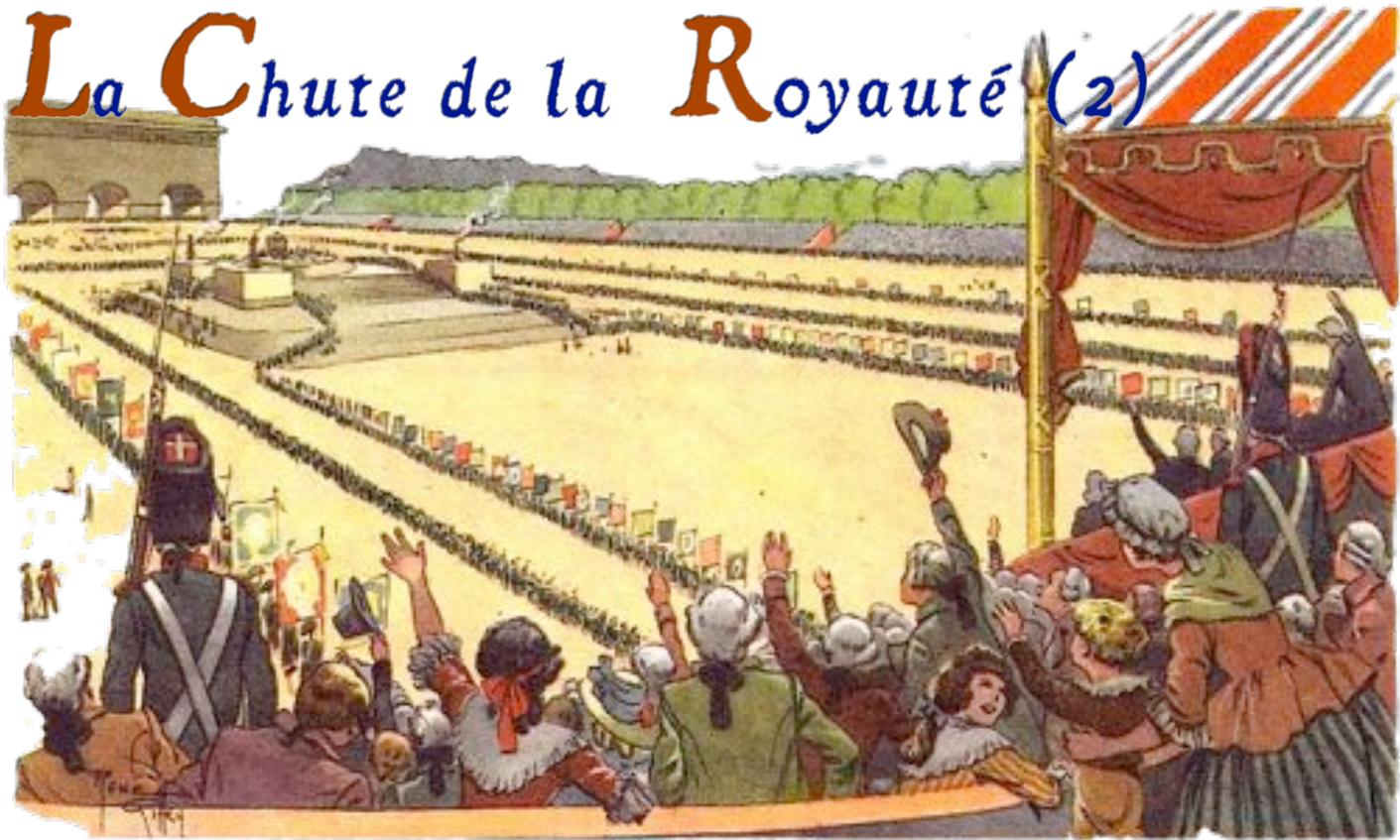
En avril 1792, l'Assemblée La Prusse s'allia à l'Autriche. L'armée française désorganisée recula. **La France fut envahie**. L'Assemblée proclama la Patrie en danger.

Le 20 juin 1792, les Tuilleries furent simplement envahies.

Le 10 août, des Parisiens, des Marseillais, des Bretons prirent d'assaut le palais. **La famille royale fut emprisonnée** au Temple. **Le 21 septembre**, une nouvelle Assemblée, la Convention,

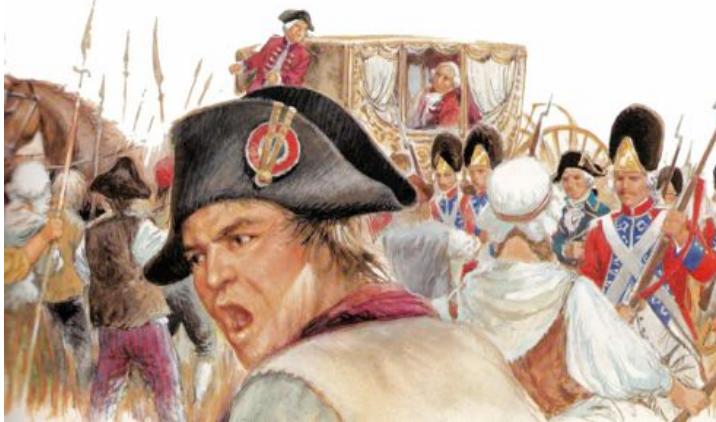


La Chute de la Royauté (2)



2. La lutte contre les ennemis de la Révolution.

• Le 14 juillet 1790, *la Fête de la Fédération* réunit à Paris les représentants de toute la France. Ce fut la fête de l'**union nationale** et de la **fraternité**. Louis XVI jura d'être fidèle à la Constitution. Cependant, il ne se résignait pas à ne plus être maître absolu. Les nobles, de leur côté, regrettaiient leurs priviléges; beaucoup avaient fui à l'étranger. Ces émigrés encourageaient le roi à venir les rejoindre.



La fuite Varennes

• Le 20 juin 1791, Louis XVI partit pour Metz, avec sa famille. Reconnu à *Varennes* et arrêté, il fut ramené à Paris. Certains pensèrent déjà à la République.

• L'**Assemblée Législative (1791-1792)** ne réussit pas à travailler en accord avec Louis XVI qui refusait d'approuver les décrets votés le 4 août et les mesures prises à l'égard du clergé.

L'Assemblée eut aussi à faire face au danger extérieur. Les souverains absolus redoutaient pour leurs pays l'exemple de la Révolution française. Louis XVI, de son côté, voulait la guerre, car il espérait la défaite de la France.

En avril 1792, l'Assemblée *déclara la guerre* *à l'Autriche* La Prusse s'allia à l'Autriche. L'armée française désorganisée recula. La France fut envahie. L'Assemblée proclama la Patrie en danger. *Paris se souleva contre le roi*

Le 20 juin 1792, les Tuileries furent simplement envahies.

Le 10 août, des Parisiens, des Marseillais, des Bretons prirent d'assaut le palais. La famille royale fut emprisonnée au Temple. Le 21 septembre, une nouvelle Assemblée, la Convention, *abolit* *la royauté*



1789 - 1792

Je retiens :

1. Agonie de la monarchie

Louis XVI, malgré sa bonne volonté, n'a pas assez d'énergie pour imposer aux privilégiés les réformes proposées par Turgot.

Il convoque **les états généraux** pour le 5 mai 1789.

2. l'année 1789

Les états généraux se réunissent à Versailles.

Le 27 juin, ils se transforment en **assemblée Nationale Constituante**.

Le **14 juillet**, les Parisiens prennent **la Bastille**.

Le 4 août, la noblesse et le Clergé renoncent à leurs **privileges**.

3. La chute de la royauté

L'assemblée Nationale Constituante proclame **les droits de l'homme et du citoyen**.

Elle crée une nouvelle France.

L'assemblée législative déclare la guerre à l'Autriche.

Le 10 août 1792, le roi est **emprisonné**.

Le 21 septembre, la Convention **abolit la royauté**.





1789 - 1792 Les grands faits

Je retiens :

1. Agonie de la monarchie

....., malgré sa bonne volonté, n'a pas assez d'énergie pour imposer aux privilégiés les réformes proposées par Turgot.

Il convoque pour le 5 mai 1789.



2. l'année 1789

Les états généraux se réunissent à Versailles.

Le 27 juin, ils se transforment en

Le , les Parisiens prennent

Le 4 août, la noblesse et le Clergé renoncent à leurs

3. La chute de la royauté

L'assemblée Nationale Constituante proclame

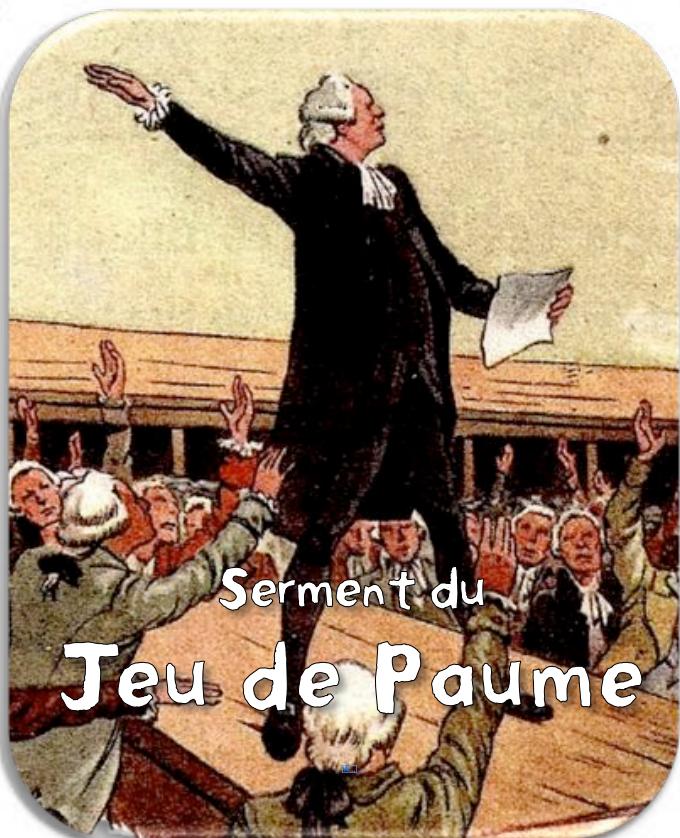
Elle crée une **nouvelle France**.

L'assemblée législative déclare la **guerre à l'Autriche**.

Le 10 août 1792, le roi est

Le 21 septembre, la Convention





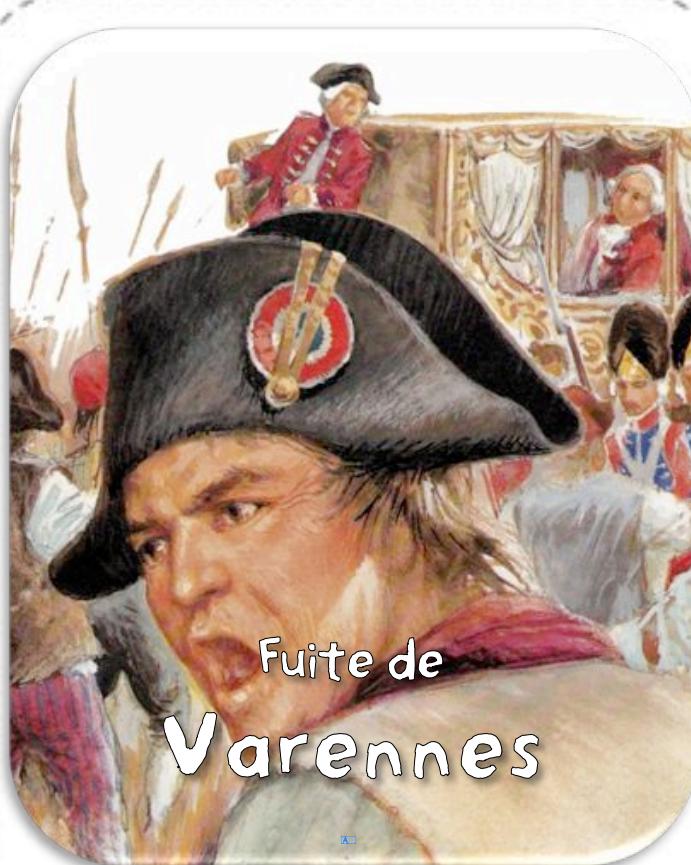
Serment du
Jeu de Paume

20 juin 1789



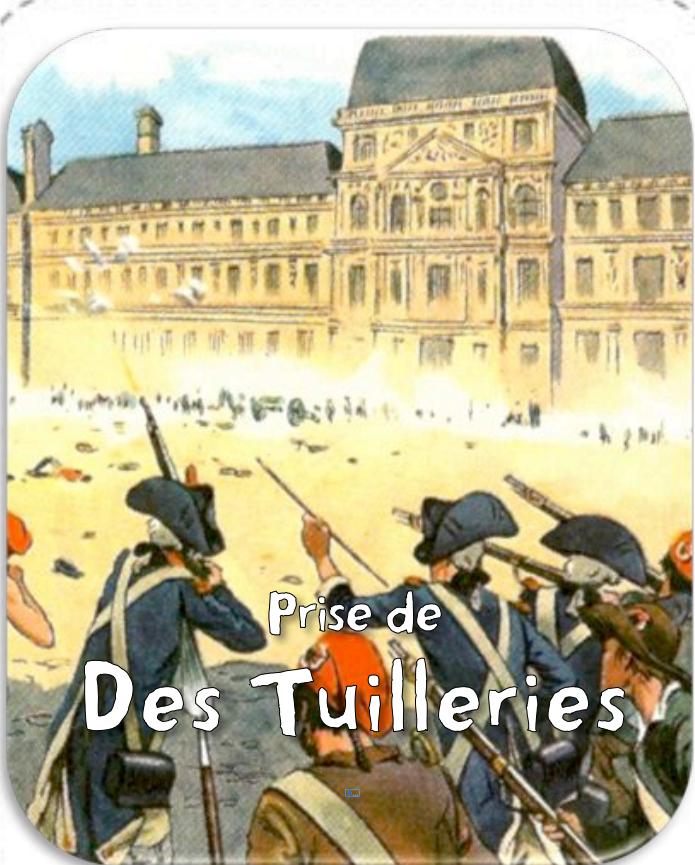
Prise de
La Bastille

14 juillet 1789



Fuite de
Varennes

Le 20 juin 1791



Prise de
Des Tuilleries

10 août 1792